

Agent commercial immobilier

*Vous accompagner dans vos formalités
d'immatriculation.*



>>> INFOS PRATIQUES



À qui est dédiée cette prestation ?

Les agents commerciaux en immobilier.



Contenu de la prestation :

- Remise d'une liste de pièces à fournir au préalable
- Vérification des pièces fournies
- Formalité d'inscription au Greffe et autres organismes avec rédaction des formulaires
- Remise du récépissé de transmission
- Remise avis INSEE, RSAC
- Demande d'habilitation (préparation du dossier pour obtenir l'attestation de collaborateur)



Coût de la prestation : 80 € TTC (hors frais Greffe et frais de carte collaborateur immobilier)



Vos contacts :

En Côte-d'Or : 03 80 65 91 38

En Saône-et-Loire : 03 85 42 36 10

cfe@metropoledebourgogne.cci.fr

Toutes nos coordonnées sur www.metropoledebourgogne.cci.fr